



Les Actions du CPCRR



Amis plaisanciers

Le CPRC vous a proposé, pour ceux qui ne vivent pas sur place ou qui doivent s'absenter, de veiller et surveiller votre bien, bon réglage des amarres et pares-battages ,ancrage et sanglage des tauds et voiles...

Cette démarche s'inscrit dans la chaîne d'amitié et de solidarité que votre Club a toujours privilégiée .

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette idée vous séduit .

Prenez contact avec GUY ROCHER Mail: grocherconsultant@gmail.com

Précisez :

Votre nom :

Nom du bateau :

Type de bateau :

Ponton et place :

Votre mail et téléphone :

IMPORTANT. Cette démarche n'a pas de rapport avec le « référant » désigné pour satisfaire aux exigences des services du Port.

C'est un lien amical et bienveillant que vous offre votre Club

Amicalement votre Club

Guy Rocher





CLUB DES PLAISANCIERS DE CANET EN ROUSSILLON



CCAS CANET



SOURIRE D'UN ENFANT SUR LES FLOTS



Message de S LAUDA Maire de Canet

Cet après-midi, avec le Centre Communal d'Action Sociale 🇫🇷, j'ai tenu à être présent aux côtés du club des plaisanciers 🚤 de [#canetenroussillon](#), et de l'association des Amateurs de Véhicules Anciens du Roussillon 🚗 pour apporter du bonheur 🥰 et de la joie 😊 aux enfants en situation de handicap.
[#cpcr](#) [#avar](#) [#courieres66](#)



Don à la SNSM

Le Club des plaisanciers fait don de 700 euros à la SNSM

C'est devant les locaux du CPRC (Club des plaisanciers de Canet-en-Roussillon), que Marc Barré, président, a remis, au nom du club, un chèque d'un montant de 700 euros à Gaël Duteil, président de la SNSM Canet (Société nationale de sauvetage en mer), en présence de Stéphane Loda, maire et de quelques membres du bureau. Le CPRC est une association qui représente des adhérents issus de plus de 7 nationalités. Pour ces derniers, bloqués dans leur pays, le confinement a été très difficile à supporter. Le CPRC est un lieu où les



► Stéphane Loda, Gaël Duteil et Marc Barré lors de la remise du chèque.

Photo S. M.

passionnés de voile, de voitures même et d'art se retrouvent dans la convivialité, comme en témoigne Carole,

l'une des membres : « Originnaire de Brest et passionnée de voile, je n'ai pas de bateau et ne connaissais personne. Quand j'ai

enfin osé franchir la porte du club, j'ai découvert un sens de l'hospitalité et du partage. De plus, chacun peut exposer ses créations artistiques ».

Marc Barré a rappelé la mission du club : « Malgré la crise, nous continuons de vivre, nous avons réussi à développer un partenariat avec plus de 40 commerçants canétois. Nous remercions la ville pour son soutien. Concernant la SNSM, ils œuvrent sans compter pour sécuriser la plaisance et la mer en général, c'est pourquoi nous avons décidé de les soutenir financièrement ».

S. M.

► Contact cprc66.fr

Braderie nautique au Club des Plaisanciers de Canet en Roussillon

Ce dimanche 19 Septembre a eu lieu au Club des Plaisanciers de Canet en Roussillon, une grande braderie de matériels techniques, mais pas seulement !!

Les visiteurs nombreux, attirés par la curiosité, les bonnes affaires et l'ambiance festive qui régnait dans les stands, ont également profité de cette journée si clémente, comme le mois de septembre sait nous donner dans la région.

De la lorgnette au sabre d'abordage, de la longue vue au sextant, aux cannes à pêche et autres bizarreries nautiques ...

il y avait de quoi se régaler, toucher, et même acheter.

Pour ceux, qui sont restés sur leur faim, n'ayant pas trouvé les pièces rares recherchées, la consolation s'est trouvée bien naturellement autour d'un barbecue géant, comme sait les organiser ce club si actif.

Bravo au CPRC et à ceux qui l'animent tous, bénévoles, qui par leurs engagements créent une animation bienveillante dans la commune.

Prochaine braderie nautique au printemps.

Ne la ratez surtout pas

Passage de la redevance portuaire

Comme vous le savez, le passage de la redevance portuaire à la surface réelle du bateau a fait quelques heureux mais surtout beaucoup de mécontents ayant vu leur redevance s'envoler au niveau tarifaire.

Cerise sur le gâteau, le stationnement véhicule devenait de surcroît payant.

Saisi de nombreuses réclamations, votre club a écrit au Maire, Président de la société sillage, par 2 fois, afin de dénoncer ces abus injustifiés et impensables dans le contexte actuel.

Sensible à ces courriers, le Maire a provoqué une réunion avec le souci d'apaiser les esprits et de tenir compte des remarques formulées par le CPR.

C'est donc avec grand plaisir que le CPR est en mesure aujourd'hui de vous annoncer ce qui suit :

- Les locataires d'emplacement ayant bénéficié d'une baisse de tarif, en gardent le bénéfice.
- Les locataires d'emplacement ayant eu à subir des augmentations importantes celles-ci seront limitées à 2 %.
- Le stationnement des véhicules de plaisanciers sera gratuit comme il l'était l'année dernière, sans pour autant prendre l'option forfait-confort.
- Le forfait confort 1080 € disparaît. Seule l'option de courant 32 A subsiste à titre onéreux.

Force est de constater, une fois de plus, que l'importance et la notoriété du CPR est un atout primordial dans les relations, avec la Mairie et les autorités portuaires.

Il y va de notre intérêt d'être le plus d'adhérents possibles et surtout de faire connaître, nos engagements, à ceux qui doutent encore de l'intérêt de nous rejoindre.

Remercions au passage Monsieur le Maire de Canet, pour l'écoute et l'intérêt qu'il porte au club et plus généralement à la communauté des plaisanciers, qui sont une force vive de la commune.

Paulilles, les bouées et le CPR

Voilà déjà plusieurs années que la région souhaitait mettre des bouées d'amarrage à Paulilles, sous le prétexte de sauver la posidonie des plaisanciers peu scrupuleux

« Ça existe cette race chez les plaisanciers ? »

Le projet initial était bien entendu en priorité de taxer les propriétaires de bateau et un peu quand même de sauver les fonds marins, d'autant que la construction d'un 3ème quai à Port Vendres mettait à mal une belle colonie de posidonies, catalanes, il va sans dire le CPR mobilisé par l'incongruité du projet multiplie ses actions depuis 2017, afin de porter haut et fort son avis sur la question

OK pour sauver les posidonies

OK pour les bouées

Mais non 3 fois non pour les bouées payantes.

Un article dans voiles et voiliers, plusieurs articles dans la presse locale, des rencontres avec les élus Perpignanais et Canétois qui ont soutenu le CPR dans ses démarches.

Des rencontres avec le député Européen Mr Andrieux à Narbonne, plusieurs rencontres avec le Sénateur Jean Sol

Des rencontres avec la Gendarmerie maritime ont finalement porté leurs fruits, puisqu'aujourd'hui le parc marin nous présente un projet qui prend en compte les aménagements souhaités par votre Club, à savoir :

La gratuité des bouées

Une fois de plus, force est de constater que les plaisanciers, s'ils s'en donnent la peine, par l'intermédiaire des Clubs peuvent être les acteurs de leur devenir et modérer les appétits des bureaucrates bien-pensants.

Plaidoyer pour la plaisance et les plaisanciers

La plaisance telle que nous l'avons connue a vécu ses plus belles années.

La pleine propriété d'un bateau n'était pas un luxe inaccessible et nombre de plaisanciers ont goûté le bonheur d'être sur l'eau, avec leur propre bateau.

Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Posséder un bateau est devenu une charge très lourde. Les coûts d'entretien, des carburants, des assurances les places de port et même les mouillages explosent. Le secteur de la plaisance tout comme le secteur automobile voit ses fondements évoluer.

Le groupe Bénéteau lance la formule bateau « en leasing » formule rodée pour les véhicules.

Mais d'autres formules voient le jour également multipropriété. Location de particuliers à particuliers au motif d'amortir les charges.

La plaisance, trop souvent taxée est aujourd'hui en pleine évolution.

Ne vous y trompez pas, même si l'industrie nautique se porte bien, sachez que 70% des bateaux partent à l'export.

Les lourds investissements consentis par les régions pour construire et aménager des ports capables d'accueillir les bateaux de plaisance pourraient ne plus être aussi rentables, si demain les plaisanciers abandonnent leur passion.

Il est urgent que les décideurs réfléchissent à ce problème et pour garder les plus fidèles de leurs clients propriétaires, compte tenu de leur moyenne d'âge moyen de ceux-là.

Repartir sur une garantie d'usage du poste d'amarrage à durée maximale pourrait être une solution. (Évolution du vocable « amodiation »)

Votre club s'emploie à faire des propositions à la mairie, à travers la société Sillage.

Peut-être qu'un compromis satisfaisant pour toutes les parties pourra être trouvé, permettant ainsi à ceux qui ont participé à la construction, voire à l'essor du port de Canet, depuis sa création de pouvoir encore profiter de leur bateau quelques années.

Compte Rendu de la réunion des Présidents des clubs des Plaisanciers des Ports de la côte catalane « le CARGO »

Sur invitation de Jean Florence*, une réunion du CARGO regroupant les Présidents des clubs des Plaisanciers de certains ports d'Occitanie : Canet-en-Roussillon, Argelès, Banyuls, Sainte Marie, Barcarès, St Cyprien s'est tenue le 23/02/2021 dans le local du CPR à Canet en Roussillon.

Ci-joint le compte-rendu.

• Introduction de Jean Florence

Retraité ancien cadre Club Med, président fondateur du CPR, ancien conseiller municipal à Canet-en-Roussillon, délégué au port ,chargé de mission auprès du Maire .

Plaisancier...BE d'état Voile ... Skipper

En introduction Jean Florence veut souligner qu'il n'est pas mandaté qu'il n'a aucune ambition, sinon la seule de répondre à l'attente des plaisanciers.

Il informe les Présidents que si cette réunion concerne la redécouverte du Cabotage dont les escales seraient gratuites...c'est qu'il en a déjà parlé et a échangé avec le Président de la Fédération Mr Serge PALLARES...et que ce projet serait possible d'être présenté prochainement, à l'ensemble des ports de l'Occitanie.

Compte Rendu de la réunion des Présidents des clubs des Plaisanciers des Ports de la côte catalane « le CARGO »

Le Constat sur La Plaisance

En soixante ans, la Plaisance, comme tout être vivant ,a évolué.

Les bateaux, la construction, les Ports etc., et peut-être aussi l'objectif, la motivation, la destination...

Les plaisanciers ont peut-être fait le tour de la Méditerranée, des Antilles, des criques , des abris... ?

Les vacances de 3 semaines et plus ne sont plus possibles, ou on en prend plus souvent et moins longtemps, ce qui entraîne un éloignement moins important.

Beaucoup de contraintes ont impacté les plaisanciers et la plaisance, certaines ne sont pas conjoncturelles mais risquent de perdurer après la crise sanitaire.

Tous les secteurs s'interrogent sur leurs devenirs et réfléchissent déjà à inventer de nouveaux modes de fonctionnement.

L'aéronautique, l'automobile, l'agriculture et tout le tertiaire avec le télétravail est en pleine réflexion pour l'après Covid... avec une large place pour le « local et les circuits courts ».

Pour la plaisance, le « local et les circuits courts » s'appellerait « le CABOTAGE ».

L'objectif de cette réunion est donc de partager cette réflexion avec les représentants des plaisanciers pour formuler une demande concrète et une collaboration auprès de la Fédération Française des Ports de Plaisance pour la mise en place d'une procédure de facilitation d'un cabotage dans tous les ports de notre côte.

Compte Rendu de la réunion des Présidents des clubs des Plaisanciers des Ports de la côte catalane « le CARGO »

A . Analyse de la situation des Plaisanciers

Les plaisanciers consacrent un budget important pour continuer à payer les places des ports, les indispensables entretiens, les assurances obligatoires et taxes de navigation.

Peuvent-ils continuer à subir ces contraintes ?

Ils savent aussi qu' aujourd'hui, par exemple, on voit fleurir des bouées payantes dans des mouillages qui étaient gratuits.

Le prétexte écologique de ne pas mouiller dans l'herbe ne marche pas pour un Marin : on ne mouille pas dans l'herbe car on sait que ça ne tient pas et que les posidonies constituent le garde-manger des poissons et coraux.

Nous comprenons que cet argument fallacieux sert uniquement à nous rediriger vers les marinas payantes.

Compte Rendu de la réunion des Présidents des clubs des Plaisanciers des Ports de la côte catalane « le CARGO »

B, La vie des Ports

Pour un client de passage en escale, seul l'encaissement de la place de port compte, sans penser que ce même plaisancier pourrait aussi participer à la vie de la cité, en allant dépenser son argent à terre dans les restos et autres lieux de convivialité, le budget pour une nuit à l'abri, avec seulement l'eau et l'électricité, ne permet souvent pas de descendre à terre pour dépenser au titre de plaisir.

Comme ce plaisancier dispose déjà d'un emplacement dans son port d'attache, il pourrait disposer de la gratuité de port lors de son cabotage dans sa région puisqu'il laisse son emplacement libre.

Les ports ne nécessitant aucun investissement supplémentaire, pontons d'accueil, ni en gestion car les moyens digitaux actuels permettront de partager l'information en temps réel. C'est une approche qui doit évoluer... on doit aussi considérer, en contre partie, qu'un plaisancier devrait participer, donner de son temps pour la vie du port.

Le port étant un théâtre, un lieu de vie dans lequel les plaisanciers en seraient les acteurs, la direction du Port et l'office de tourisme en seraient les metteurs en scène, la municipalité, les sponsors privés et les professionnels en seraient les producteurs.

On peut imaginer le lien, le plaisir que pourrait générer cette nouvelle approche que serait un cabotage libre dans nos ports, générant des rencontres, des manifestations sur l'eau et à terre !.

Jean Florence tient à souligner qu'un Port n'est pas uniquement un parc à bateaux, il est un lieu de vie particulier avec une ambiance, une éthique, une fraternité, un lieu d'attente personnelle, un lieu de rêve, de plaisir, de bien être, de liberté. Le plaisancier vient s'y ressourcer, y trouver autant que possible un endroit qui est son jardin et dans lequel il ne tient pas à retrouver ce qu'il a laissé à l'extérieur.

Son attente est aussi celle de participer, de partager, de transmettre généreusement son expérience.

Sur un autre plan ce Cabotage libre serait bien utile aussi à faire « lâcher les amarres » à certains plaisanciers qui hésitent souvent par la peur des mouillages forains ou les prix élevés de l'escale dans un port.

Compte Rendu de la réunion des Présidents des clubs des Plaisanciers des Ports de la côte catalane « le CARGO »

• Tour de table des Présidents des clubs de Plaisanciers présents

La parole est ensuite donnée à la salle pour recueillir l'avis des représentants des plaisanciers des ports représentés. Les trois constats ont fait l'unanimité des interventions :

Le plaisancier attend de pouvoir de nouveau avoir du plaisir ...il sent une sur contrainte et ne pourra pas tenir longtemps ainsi...il a besoin dès cet été de re naviguer, sachant que la pandémie risque de restreindre encore cette année sa navigation.

L'initiative de la mise en place d'un cabotage gratuit dans la Région est nature à faire évoluer grandement la relation Plaisanciers-Structure Publique et Territoriale

• Conclusion

Tous les Présidents de clubs présents approuvent la démarche, donnent leur mandat à Jean FLORENCE pour les représenter et se tiennent mobilisés pour travailler en accord avec les Ports sur les modalités pratiques de la mise en place de ce cabotage dans toute l'Occitanie et mobiliser les Plaisanciers de leur port pour une participation active à la réussite de cette évolution dans l'intérêt général de la vie des ports de la Région.

Compte rendu de la réunion : Discussion avec la gendarmerie maritime du 23 Juin 2022

Une campagne d'information des plaisanciers par la gendarmerie maritime s'est tenue au CPR le 23 juin 2022. Cette réunion avait pour but d'éclairer les plaisanciers sur les nouvelles règles applicables tant en mer, qu'aux mouillages en particulier sur l'usage des bouées mises en place un peu partout sur le littoral.

1) La gendarmerie a-t-elle un pouvoir d'intervention sur l'utilisation des bouées.

1.1 En effet depuis cette année la gendarmerie a le pouvoir d'intervention

2) Peut-on passer une nuit sur bouée ?

2.2. La durée d'occupation d'une bouée est limitée à 4h, mais à partir de 22h, il est possible d'y passer la nuit.

2.3 Rappel. Les bouées sont garanties pour des bateaux de moins de 20 mètres jusqu'à 30 nœuds de vent.

3) Réserve marine de Cerbère.

3.1 Attention : une réglementation particulière est en vigueur dans cette zone, mouillage et pêche Interdits, vitesse réglementée.

4) **Les bouées payantes, gestion, usage.**

4.1 Les bouées mises en place par les ports sont gérées et entretenues par les ports.

4.2 La couleur des bouées différencie celles dévolues à un usage professionnel (rouge) et celles dévolues à la plaisance (blanches).

4.3 Cependant, si des bouées rouges sont disponibles elles restent utilisables par les plaisanciers sous condition qu'un professionnel ne se présente.

5) **Peut-on se baigner dans une zone de bouées (ZMEL)?**

5.1 Il est toléré de se baigner sous 2 conditions.

5.11 Une personne capable de manœuvrer le bateau doit rester à bord.

5.12 ne pas traverser les chenaux d'accès balisés

6) **Utilisation des bouées par les bateaux de plus de 45 M.**

6.1 Réglementation particulière qui n'intéresse pas la majeure partie des plaisanciers.

7) **Vitesse des bateaux.**

7.1 Contrairement à une croyance bien ancrée. La vitesse des navires est limitée à 5 nœuds dans la bande des 300 mètres quel que soit l'endroit

7.2 Elle est limitée à 3 nœuds dans les ports et les ZMEL (Zone de bouées de mouillage)

8) **Quid des éoliennes en mer ?**

8.1 Le projet est en cours, elles seront positionnées à 20 miles au moins.

9) **Pêche dans les ports.**

9.1 Elle est interdite mais cette interdiction est peu respectée.

9.2 L'application de ces règles est du ressort des ports.

10) **Balisage des filets professionnels.**

10.1 Ce sujet est un vaste problème qui est en cours d'étude et de réglementation s'agissant de la visibilité et du positionnement de ces filets. Le parc marin quant à lui possède des engins de relevage de ces filets, lorsqu'ils ne sont pas conformes.

11) **Sécurité.**

11.1 Les infractions les plus relevées lors des contrôles de gendarmerie touchent :

11.11 La péremption des extincteurs (annuelle)

11.12 La péremption des gilets à cartouche qui est de 10 ans.

(Pas de péremption sur les gilets statiques tant qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur.

12) **Mise en place du pavillon Français.**

12.1 Il doit être arboré en permanence à l'étranger

12.2 En France, il est obligatoire en navigation et les jours fériés

13) **Démarches administratives.**

13.1 Elles se font désormais par internet qu'il s'agisse du paiement de la taxe, d'une demande d'immatriculation d'un bateau ou autres démarches. Il existe cependant un bureau à Perpignan (Rue Jean Richepin)

14) **Validité des permis pour les bateaux à moteur.**

14.1 A moins de 6 milles des côtes au moins une personne à bord du navire doit posséder le permis côtier

14.2 Idem pour le permis hauturier pour la navigation au-delà des 6 miles

14.3. Pour les voiliers le permis n'est pas obligatoire, tout au moins pour l'instant.

15) **L'AIS.**

15.1 L'AIS est obligatoire sur les bateaux de pêche de plus de 15 M et sur les navires de plus de 300 tonnes.

Le CPR et ses actions sociales

Un club de marins qui se respecte se veut généreux et ouvert aux autres.

C'est dans cet esprit que votre club a consacré une de navigation et des tours en voitures anciennes à des enfants malades qui ont pu l'espace d'un instant, faire du bateau, de la voiture ancienne et participer à un goûter spectacle.

Le CPR s'est aussi mobilisé pour offrir à des enfants de nombreux jouets, par le biais des restos du cœur

De la même manière, une collecte de vêtements à l'intention des restos du cœur a permis de distribuer plus de 1000 vêtements. Le club a également fait un don substantiel à la SNSM, avec le même esprit de partage et de générosité.

Cet esprit qui anime votre club est exemplaire

Charge au club de le perpétuer voire de l'amplifier ...

Ce sont là ses lettres de noblesse



CCAS CANET



CLUB DES PLAISANCIERS DE
CANET EN ROUSSILLON



SOURIRE D'UN ENFANT
SUR LES FLOTS



